

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT N ° II-CF2626

présenté par

M. Lahmar, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	900 000 000
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Éradication du sans-abrisme (ligne nouvelle)	900 000 000	0
TOTAUX	900 000 000	900 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons la mise en place d'un véritable plan zéro sans-abri.

Le président avait promis l'éradication du sans-abrisme. Cette promesse n'a pas été tenue. Notre pays, sixième puissance mondiale sur le plan de la richesse, compte sur son sol 330 000 personnes sans domicile fixe. Ces dix dernières années, leur nombre a plus que doublé. Cette situation n'est pas tolérable dans un pays riche comme le nôtre, où le patrimoine des 500 personnes les plus riches a atteint 1 228 milliards d'euros cette année (contre 194 milliards en 2009).

Notre plan zéro sans-abri comporte plusieurs étapes. La première consistera à mettre tout le monde à l'abri afin de stopper urgemment la crise humanitaire de dizaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants vivant à la rue. Le deuxième impliquera de mobiliser des logements pour les personnes sans domicile par tous les moyens possibles. Enfin, notre politique de long terme ira dans le sens d'une démarchandisation du logement afin de tarir la source du sans-abrisme.

La mobilisation de 60 000 nouvelles places (dont la moitié en centre d'hébergement d'urgence et l'autre en nuitées hôtelières), avec les financements nécessaires pour un accompagnement social adapté, représente un coût de 900 millions d'euros par an.

A des fins de recevabilité financière, cet amendement prévoit le transfert de 900 millions d'euros en AE et en CP de l'action 11 « « Prime d'activité et autres dispositifs » » du programme 304 « « Inclusion sociale et protection des personnes » » vers un nouveau programme intitulé « Éradication du sans-abrisme » ainsi abondé de 900 millions d'euros en AE et en CP.

Nous appelons le gouvernement à lever le gage.